

1) Automne / 10 – 15 ans

du 12 au 16 octobre 2015

Ballades - Rallyes - Grillades - Jeux - Tir à l'arc - VTT



2) Relâche / 10 – 15 ans

du 22 au 26 février 2016

Sports de neige

Ski - Raquettes à neige - Snowboard



Madame, Monsieur,

L'Entente Intercommunale a le plaisir de vous proposer le planning des camps et colonies organisés au chalet Les Alouettes à Morgins pour l'automne-hiver 2015-2016.

Les bulletins d'inscription pour chaque camp doivent être téléchargés sur le site de la Commune d'Ecublens, et à retourner au Service des finances, pl. du Motty 4, 1024 Ecublens.

Les places étant limitées, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone.

Le montant de tous les camps est calculé selon un nouveau barème basé sur le revenu mensuel net des parents. Afin de déterminer votre participation, nous vous demandons de bien vouloir joindre une copie de votre/vos feuille/s de salaire la/les plus récente/s. Les personnes qui bénéficient d'une pension alimentaire ou d'une rente voudront bien joindre également une copie du jugement et/ou une attestation indiquant son montant. Si vos revenus correspondent au maximum du barème ou si vous n'habitez pas une des communes de l'Entente, aucun justificatif n'est nécessaire. Par contre, vous voudrez bien cocher la case correspondante en regard du montant de la participation.



Toute renonciation au camp suite à une inscription validée peut être annoncée oralement au n° de téléphone indiqué ci-dessous, mais elle doit absolument être confirmée par écrit dans les 3 jours pour être validée. La participation vous sera facturée comme suit :

- 0% du prix du camp si l'information nous parvient au moins 10 jours avant
- 40% du prix du camp si l'information nous parvient entre le 9^{ème} et le 4^{ème} jour avant
- 80% du prix du camp si l'information nous parvient dans les 3 derniers jours.

La gratuité suite à une renonciation tardive sera accordée uniquement sur présentation d'un **certificat médical**.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Madame Wioleta Frésard au 021/695.33.38.

ENTENTE INTERCOMMUNALE
CRISSIER – ECUBLENS – ST-SULPICE
p.a. SERVICE DES FINANCES
PL. DU MOTTY 4 - 1024 ECUBLENS
TEL. 021/695.33.38 FAX 021/695.33.41
e-mail : finances@ecublens.ch

